



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
2 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **2 février 2026** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton
Siège #2 - Jean-François Poulin
Siège #3 - Étienne Groleau
Siège #4 - Christian Claveau
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Jean Lessard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
 - 3.1 - Séance ordinaire du 26 janvier 2026
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Demande de soutien financier de Groupe Scout Thetford
 - 4.2 - Présence de cadet
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport des commissions
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Mandat de transfert - DG
- 7 - FINANCES
 - 7.1 - Comptes à payer pour le mois de janvier 2026
 - 7.2 - Achat de portable et de tablettes
 - 7.3 - Vente pour taxes
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

2026-
02-9375



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8.1 - Bilan incendie janvier 2026

8.2 - Acception de démission d'un pompier

9 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

9.1 - Camp de jour 2026

9.1.1 - Modification de la résolution 2026-01-9374 - Panneau de pointage aréna

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - PROCHAINE SÉANCE

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Francois Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

2026-
02-9376

3.1 - Séance ordinaire du 26 janvier 2026

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2026 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2026.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de soutien financier de Groupe Scout Thetford

Nous avons reçu une demande de contribution du Groupe Scout de Thetford Mines pour les aider à financer leur activité durant l'année. Vu que 2 jeunes de notre municipalité font parti de ce groupe, une contribution de 30\$/jeune est demandé pour un total de 60\$

2026-
02-9377

4.2 - Présence de cadet

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser la sécurité et la prévention auprès des citoyens sur son territoire

ATTENDU QUE le programme Cadets permet une présence accrue et des activités de sensibilisation

ATTENDU QU'ils peuvent aider à sensibiliser et prévenir le vandalisme



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

POUR CES MOTIFS il est proposé par Etienne Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de payer un montant de 640\$ pour 20h de présence des cadets dans diverses activités

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport des commissions

Jean-Francois Breton nous parle du bilan incendie
Jean-francois Poulin nous parle de développement économique
Etienne Groleau nous parle du Festi-neige et du nouveau système a l'aréna pour l'écoute des games en direct

Christian Claveau nous parle de la commission de l'administration
André Roy nous parle de la réunion du CCU et de la rencontre avec la député Mme Lecours
Jean Lessard nous parle du bris d'eau dans la 2e rue ouest

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Mandat de transfert - DG

ATTENDU QUE Mme Annie Roy a été embauché en date du 5 janvier 2026 et que le conseil désire lui organiser une intégration en douceur ;

ATTENDU QUE M. Raphaël Rioux, directeur général par intérim avant l'arrivée de Mme Annie Roy, a offert ses services pour une transition à la direction générale dans le but de partager les connaissances acquises et ainsi assurer la fluidité dans la poursuite des dossiers ;

ATTENDU QUE ce mandat d'intégration permettra d'assurer un meilleur taux de réussite dans l'intégration d'une direction générale ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte d'accorder une banque de 45h a 110\$/h \$ pour Service Rioux, pour un total de 4950\$ + tx

7 - FINANCES

7.1 - Comptes à payer pour le mois de janvier 2026

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de janvier 2026 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 181 938.21 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de janvier 2026

2026-
02-9378

2026-
02-9379



N° de résolution
ou annotation

2026-
02-9380

2026-
02-9381

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 112 982.92 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de janvier 2026.

ADOPTÉE

7.2 - Achat de portable et de tablettes

ATTENDU QUE les équipements informatiques déjà fournis aux élus sont maintenant désuets

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les équipements des membres qui ont été réélus ainsi qu'aux nouveaux membres

ATTENDU QUE le cout pour l'acquisition de 1 portable et 1 tablette est d'environ de 860\$

Il est proposé par André Roy et accepté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit autorisée à acheter les appareils mentionnés auprès de Frantek électronique

7.3 - Vente pour taxes

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Appalaches, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Francois Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité d'East Broughton autorise le directeur général à transmettre, avant le 30 mars 2026, au bureau de la MRC des Appalaches, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente ;

QUE la liste des immeubles soit composée selon les critères suivants : un solde de plus de 12 mois et ayant un montant de plus de 100\$.

QU' une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE



2026-
02-9382

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

8.1 - Bilan incendie janvier 2026

Il est proposé par Etienne Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois de janvier 2026.

2026-
02-9383

8.2 - Acception de démission d'un pompier

Attendu que le directeur du service incendie nous informe de la démission de M. Steve Gagnon en date du 31 décembre 2025

Attendu que dans l'entente du service incendie il est fait mention que les municipalités d'un commun accord voient à maintenir en poste les personnes déjà en place ou à l'embauche de nouveaux candidats(es)

Attendu que pour le bon fonctionnement, le directeur du service incendie doit aussi aviser les municipalités de toutes démissions.

En conséquence, il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de M. Steve Gagnon

9 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

2026-
02-9384

9.1 Camp de jour 2026

ATTENDU QUE la directrice des loisirs et de la culture a soumis la tarification pour le camp de jour été 2026;

ATTENDU QUE la proposition tient compte de 7 semaines de services et d'un tarif résident et non-résident;

ATTENDU QUE l'an dernier, l'inscription au camp de jour a connu une hausse, il proposé de geler les prix cette année;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les coûts d'inscription soumis ainsi que les termes d'inscription pour le camp de jour 2026 tel qui suit:

PROPOSITION 2026

RÉSIDENT

INSCRIPTION COMPLÈTE (7 SEMAINES) 480 \$ (SERVICE DE GARDE INCLUS)

SEMAINE 1 = 30\$

INSCRIPTION À LA SEMAINE

SEMAINE 1 À 7 = 70 \$ / SEMAINE

SERVICE DE GARDE (À LA SEMAINE) 15 \$ / SEMAINE

RABAIS (POLITIQUE FAMILIALE)



*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

2E ENFANT
N° de résolution
ou annotation

20 %

3E ENFANT ET +

35 %

NOTES

CHANDAIL ET ACTIVITÉS INCLUS

TERMES ET CONDITIONS

Annulation avant le 18 mai 2026

Des frais d'administration et de pénalité de 20 %
du montant de l'inscription sont applicables pour
les résidents

Annulation entre le 18 mai et le 21 juin 2026

Des frais d'administration et de pénalité de 40 %
du montant de l'inscription sont applicables.

Annulation ou transfert après le 22 juin 2026

Aucun remboursement ne sera possible.

Frais d'administration

Des frais d'administration de 50\$ sont prévus pour
toute demande de facturation particulière
débordant du cadre d'une facture par famille par
enfant.

PROPOSITION 2026

NON RÉSIDENT

INSCRIPTION COMPLÈTE (7 SEMAINES)

960 \$ (SERVICE DE GARDE INCLUS)

INSCRIPTION À LA SEMAINE

SEMAINE 1 = 60\$

Semaine 2 À 7 = 140 \$ / SEMAINE

SERVICE DE GARDE (À LA SEMAINE)

30 \$ / SEMAINE

TERMES ET CONDITIONS

Annulation avant le 21 juin 2026

Des frais d'administration et de pénalité de 50 %
du montant de l'inscription sont applicables.

Annulation ou transfert après le 22 juin 2026

Aucun remboursement ne sera possible.

Frais d'administration

Des frais d'administration de 50\$ sont prévus pour
toute demande de facturation particulière
débordant du cadre d'une facture par famille par
enfant.

2026-
02-9385

**9.1.1 - Modification de la résolution 2026-01-9374 - Panneau de
pointage aréna**

CONSIDÉRANT que la résolution 2026-01-9374, adoptée le 26 janvier 2026
contenait une erreur dans le montant:

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger cette erreur pour refléter l'intention
du conseil:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Francois Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat d'un nouveau panneau de pointage pour l'aréna pour la somme de 76194.08\$ taxes incluses, conditionnellement à la confirmation de la participation financière des partenaires dans le projet.

10 - VARIA

Une rencontre a eu lieu avec la Municipalité SCJ pour qu'il puisse participer à nos loisirs et séparer des couts

André Roy nous parle de son mandat des 4 dernières années. Les dossiers qu'il a travaillés et l'argent sauvé

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posé concernant le cout pour l'entretien des bassins dans le parc industriel

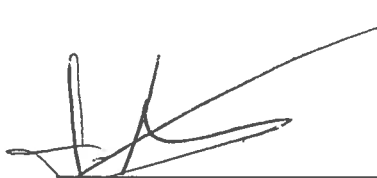
12 - PROCHAINE SÉANCE

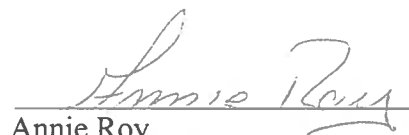
La prochaine séance ordinaire aura lieu le 2 mars 2026 à 19h30

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

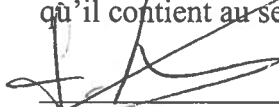
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Christian Claveau et résolu à l'unanimité de clore la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Annie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

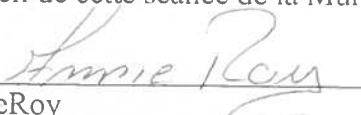
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

Je soussignée, Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.


Annie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière